

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 12

Anhang: Vie pratique
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

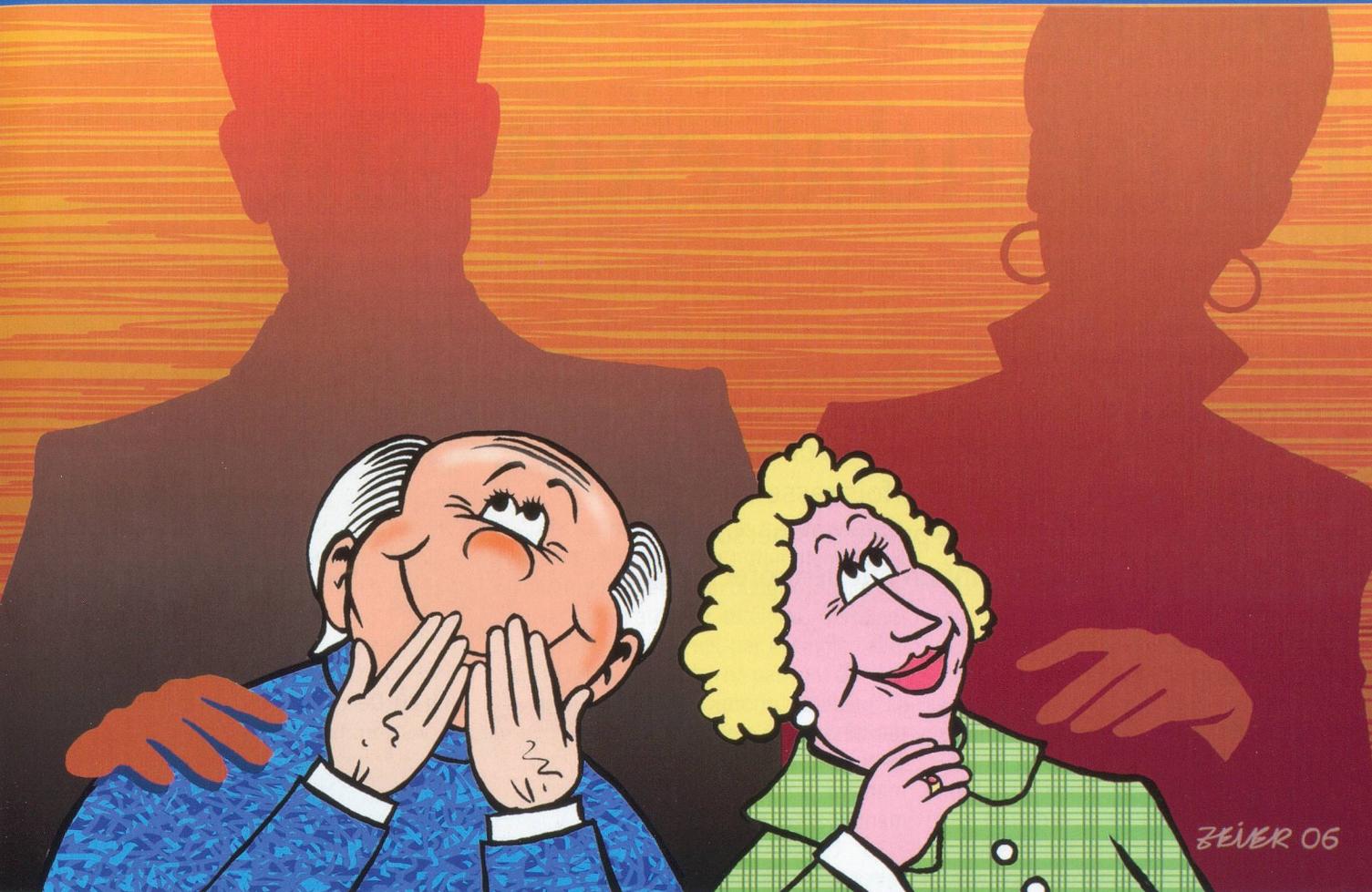
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cahier Vie pratique

GÉNÉRATIONS



Dessin U. Zeier

Tutelle et curatelle Comment ça fonctionne ?

Durant l'enfance, chacun a la jouissance de droits civils, dont l'exercice est assuré par son représentant légal (parents ou tuteur). A la majorité, toute personne, capable de discernement, peut s'engager juridiquement, signer des contrats. Elle dispose ainsi de la capacité d'exercer ses droits civils. Néanmoins, dans certaines circonstances, cette faculté peut être limitée, voire supprimée, par des mesures prévues dans le Code civil (art. 360 à 456 CC), dont les plus connues sont la curatelle et la tutelle. Interviennent alors différentes personnes, celles qui vont prendre la mesure (autorité tutélaire), celles pour qui la mesure est prise (pupilles) et celles qui vont exécuter la mesure (tuteur ou curateur). Explications.

Ce mois... dans Vie pratique

- 28 Enquête**
Tuteur,
un mandat exigeant
- 30 Cantons**
GE: «Club med»
pour SDF
- 35 Consommation**
- 36 Pro Senectute**
Appartement
à partager
- 38 Assurances**
- 39 Info Seniors**
- 40 Agenda**
- 42 Parution**

Tuteur ou curateur

Un mandat exigeant

Lorsque pour diverses raisons, âge ou maladie notamment, des personnes n'ont plus tout leur discernement, la loi prévoit des mesures de curatelle ou de tutelle. Ces mesures sont parfois ressenties comme une intrusion dans la vie privée des personnes, même si, de par la loi, elles ont un but de protection.

Chacun, dès qu'il est majeur, a la liberté de s'occuper de ses affaires de la manière qui lui convient. Néanmoins, l'autorité tutélaire intervient dans certaines circonstances prévues par la loi, à savoir: l'incapacité de gérer ses affaires par suite de maladie mentale (art. 369 CC), par suite de prodigalités, d'inconduite ou de mauvaise gestion exposant l'intéressé ou sa famille à tomber dans le besoin (art. 370 CC); la demande d'une mise sous tutelle peut également être volontaire (art. 370 CC).

La mise sous tutelle implique que la personne intéressée ne peut plus exercer ses droits civils; tous les actes importants de sa vie (changement de domicile, signatures de contrats, etc.) doivent recevoir l'approbation du tuteur, et parfois celle de l'autorité tutélaire, lors de transactions immobilières, par exemple.

Par ailleurs, la loi prévoit que, dans certaines circonstances, sans devoir prononcer une tutelle, une personne a besoin d'aide. La curatelle (art. 395 CC) est prévue à cet effet et la loi précise les actes pour lesquels l'approbation du curateur, voire de l'autorité tutélaire, est indispensable. Pour une personne âgée vivant dans un EMS, une mesure de curatelle est souvent suffisante pour l'aider à gérer ses biens, alors qu'une mesure de tutelle est indispensable pour une personne qui a totalement perdu pied

dans la vie civile et gère ses biens de manière totalement aberrante.

La curatelle est souvent utilisée dans le but de représentation dans des circonstances particulières (art. 392 CC). Par exemple, suite à un décès, un héritier est absent sans avoir donné de procuration à un proche, alors que des décisions doivent être prises en ce qui concerne l'héritage. Ou encore, si un père de famille décède et que son épouse et ses enfants mineurs sont héritiers, on constate que la position de la mère qui doit défendre les intérêts financiers de ses enfants peut être en contradiction (en conflit potentiel d'intérêt, dit la loi) avec sa propre position d'hé-



ritière; dans ce cas, les intérêts des enfants mineurs, pour ce qui concerne la succession de leur père, seront confiés à un curateur.

LES MOTIFS

Une mesure de tutelle ou curatelle est prononcée par l'autorité tutélaire. La première question qui se pose est de savoir comment celle-ci est interpellée. La demande est parfois présentée par des professionnels: un notaire constate qu'une personne âgée n'a plus toutes ses facultés de discernement pour décider de vendre ou d'acheter un immeuble; la direction d'un EMS s'inquiète de la gestion des biens d'un de ses pensionnaires; des travailleurs sociaux constatent qu'une personne a perdu pied dans sa vie professionnelle et administrative; des enfants estiment que leur père ou mère âgée dépense de manière totalement aberrante son argent. Ou encore, une personne demande à pouvoir bénéficier de l'aide d'un tuteur ou curateur.

La mesure est décidée par l'autorité tutélaire, suite à une enquête au cours de laquelle la personne concernée doit être entendue. L'autorité tutélaire doit indiquer les motifs pour lesquels elle prend ou ne prend pas une mesure; il y a possibilité de recours contre cette décision.

CHOIX DU TUTEUR

Si l'autorité tutélaire décide de prendre une mesure, elle doit également décider qui va l'appliquer. A ce sujet, le Code civil précise: «L'autorité nomme de préférence tuteur de l'incapable, à moins que de justes motifs ne s'y opposent, soit l'un de ses proches parents ou alliés aptes à remplir ces fonctions, soit son conjoint.» (art. 380 CC)

Le Code civil précise également que cette tâche peut être demandée à tout un chacun: en effet, toute personne habitant l'arrondissement tutélaire est tenue d'accepter cette fonction (art. 382 CC). La loi nuance cette règle par des motifs de dispense: personne âgée de 60 ans révolus, ou qui, par suite d'infirmités corporelles, ne pourrait que difficilement l'exercer, ou encore celui qui est chargé de deux tutelles ou d'une tutelle particulièrement absorbante, ainsi que les membres du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération, les membres du Tribunal fédéral, les fonctionnaires et les membres des autorités cantonales dispensées par les cantons (art. 383 CC). Après quatre ans de tutelle, le tuteur peut refuser

de la poursuivre et demander à être relevé de sa mission (art. 415 CC).

Les pratiques cantonales divergent grandement (*lire encadré*): certains cantons confient ces mandats principalement à des travailleurs sociaux (Office du tuteur général); d'autres font beaucoup plus appel à des tuteurs et curateurs privés. Le mandat de tuteur ou de curateur implique la responsabilité civile du tuteur ou du curateur; en effet, celui-ci, tout comme les autorités de tutelle, répond du dommage causé à dessein ou par négligence au pupille (art. 426 ss CC). Ainsi un tuteur avisé demandera des instructions précises à l'autorité tutélaire en cas de doute sur une décision à prendre ou non.

SUIVI DE LA MESURE

Après sa nomination, le tuteur ou curateur a des devoirs, il doit notamment établir un inventaire, prévoir un budget, le faire approuver par l'autorité tutélaire. Certaines opérations particulières, par exemple celles relevant des immeubles ne peuvent être faites sans l'accord de l'autorité tutélaire. La mesure est suivie par cette dernière lors de la présentation régulière de comptes et de

rapports; ces pièces sont soumises à l'approbation de ladite autorité tutélaire.

Pour son travail, le tuteur reçoit une indemnité consentie sur les biens du pupille. En l'absence de biens, cette rémunération est fixée par l'Etat et chaque canton a des manières de faire différentes.

Le tuteur ou curateur doit prendre en compte les besoins de son (sa) pupille capable de discernement. La loi prévoit qu'en cas de conflit ou de divergence de vues entre le tuteur ou curateur et son pupille, le pupille peut faire recours contre une décision de son tuteur auprès de l'autorité tutélaire.

Dès que la cause qui a conduit à la mesure tutélaire n'existe plus, on peut en demander la mainlevée. A nouveau, une enquête est faite, suivie d'une décision de l'autorité tutélaire.

Le système de tutelle et de curatelle ne fonctionne bien que s'il y a entente et accord entre le tuteur et le pupille. Actuellement, le droit de tutelle est en révision. Il est à espérer que le législateur trouvera des solutions satisfaisantes pour toutes les personnes intéressées par les mesures tutélaires.

Sylviane Wehrli

QUI SONT LES TUTEURS ?

Le Code civil suisse prévoit que tout citoyen peut être nommé tuteur ou curateur, même contre son gré. Le point dans les cantons romands.

Fribourg. On a pris pour habitude de nommer en général des professionnels, juristes et assistants sociaux. Des particuliers, membres de la famille ou proches peuvent également être nommés à la demande des personnes concernées. Personne n'est nommé contre son gré, afin de ménager une bonne collaboration.

Genève. Outre des juges ou des assistants sociaux, le canton fait appel à des privés. Ce sont en priorité des avocats, des notaires ou des fiduciaires nommés par le tribunal tutélaire. Il est possible d'imposer une tutelle à un homme de loi, mais il existe une clause de dispense.

Jura. La compétence appartient aux conseils communaux. On fait appel à des professionnels pour gérer les tutelles et les curatelles, mais aussi à des particu-

liers. En principe, on tente d'obtenir leur consentement.

Neuchâtel. L'autorité tutélaire nomme des assistants sociaux pour les cas les plus difficiles. Il peut être fait appel à des particuliers dans le cercle familial des personnes concernées, mais également à des avocats ou à des fiduciaires. On ne nomme jamais un tuteur contre son gré.

Valais. La nomination des tuteurs et curateurs est de la compétence des communes. On fait appel à des professionnels pour les cas difficiles. Les particuliers ne sont pas nommés contre leur gré. A Sion, des volontaires ont répondu à un appel lancé par la municipalité. En cas de besoin, on choisit sur la liste établie.

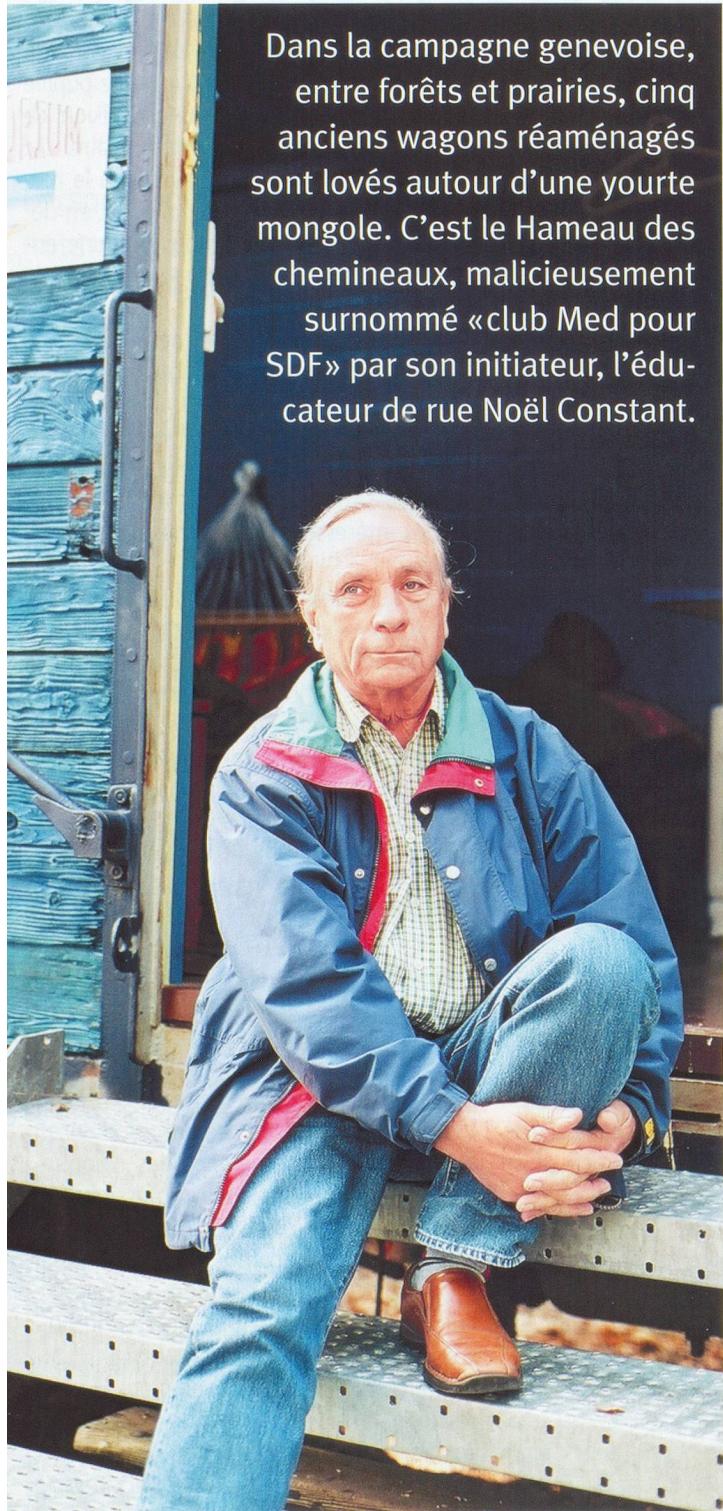
Vaud. L'Office des tutelles emploie 75 professionnels (administration et assistants sociaux). Pour les cas simples, la justice de paix peut nommer n'importe quel citoyen, même contre son gré.

J.-R. P.

GENÈVE

Un «Club Med» pas comme les autres

Dans la campagne genevoise, entre forêts et prairies, cinq anciens wagons réaménagés sont lovés autour d'une yourte mongole. C'est le Hameau des chemineaux, malicieusement surnommé «club Med pour SDF» par son initiateur, l'éducateur de rue Noël Constant.



Noël Constant rêvait depuis longtemps d'un lieu d'accueil et de repos pour les plus démunis.

Il y a là deux *Dormitorium* traversés de hamacs colorés, le *Paradiso* (salle de cinéma, télévision, musique), le *Casse-graines* (cuisine et salle à manger), et *Chute d'eau* (les sanitaires)... au total cinq wagons formant comme un petit village accueillant et chaleureux. Ce lieu, Noël Constant en rêvait depuis une quarantaine d'années, depuis qu'il a choisi de consacrer toute son énergie à aider les plus démunis. «Je me suis toujours dit que les gens qui n'ont plus rien ont aussi droit à des loisirs, comme tout le monde.» A leur disposition: audiovisuel, lecture, atelier créatif, jeu d'échecs géant, ping-pong, baby-foot, minigolf, pétanque, sans oublier deux pousse-pousse chinois pour faire les courses à l'épicerie.

QUALITÉ D'ACCUEIL

A l'écart du stress de la ville, mais facilement accessible en transports publics, le Hameau des chemineaux (*chemineau: celui qui parcourt les chemins et vit de petites besognes, ndlr*) vient compléter l'offre de lieux d'accueil et de vie destinés aux personnes en difficulté. «Le hameau est réservé à des séjours limités dans le temps qui permettent de se reposer, de se ressourcer dans un univers plus doux que ne l'est le quotidien pour les gens que nous aidons», précise Noël Constant en nous emmenant, un sourire empreint de fierté sur les lèvres, dans la visite d'un wagon après l'autre, sans oublier la yourte où trône un mobilier typique de Mongolie. Dans l'un des *Dormitorium*, deux hamacs

ont été décrochés, remplacés par sommiers et matelas... preuve que certains se plaisent ici au point d'envisager d'y rester un peu plus longtemps. Mais Noël Constant ne s'en inquiète pas. «Nous débutons, le hameau va progressivement trouver son rythme de croisière.»

Les personnes qui profiteront de ce lieu ont aussi contribué à son installation. «Nous y travaillons depuis des mois. Nous avons fait installer l'eau et l'électricité. Les plus démunis sont souvent empêchés d'agir. Si on leur donne le gouvernail du bateau, c'est extraordinaire de voir combien ils sont aussi capables que d'autres. C'est toute l'idée du Hameau des chemineaux: qu'il puisse s'autogérer, que les gens s'y accueillent, s'y reçoivent, s'y entraident. C'est très important d'être accueilli. Ici, il y a quelque chose à inventer, une nouvelle façon d'être en vacances, une nouvelle forme de convivialité, de vie en commun. Je souhaite que ce lieu soit très accessible, très ouvert, sans trop de formalités ou de directives. Une personne sera bientôt là en permanence pour recevoir.»

UN AUTRE ÉTAT D'ESPRIT

La belle surprise, pour Noël Constant, c'est de voir combien ses protégés ont pris à cœur l'aménagement de «leur» Hameau, mais c'est aussi de constater que ce lieu d'accueil est bien perçu par les voisins, les habitants, la commune de Bérnex sur laquelle il s'est installé. «Par expérience, je m'attendais à davantage de réticences. Il y a bien eu quelques réflexions

désagréables, mais pour l'essentiel, la légitimité d'un tel cadre de loisirs pour les démunis est reconnue.» Si Noël Constant tenait à un lieu de loisirs proche de la ville, c'est aussi pour aller à l'encontre de la tentation généralisée de toujours repousser la précarité plus loin.

L'accueil sympathique reçu par le Hameau des chemineaux, Noël Constant l'attribue à deux choses: ce n'est pas un lieu tout à fait comme les autres, mais surtout, «il semble que l'état d'esprit change un peu. Beaucoup de gens commencent à se dire que ça peut aussi leur arriver. Plus personne n'est à l'abri. Aujourd'hui, nous ne sommes plus au temps des clochards barbus et hirsutes, tels qu'on les cataloguait autrefois. Dans notre société, c'est Monsieur et Madame Tout-le-monde qui plonge. Quel que soit votre statut social, vous pouvez tout perdre quasiment d'un jour à l'autre et vous retrouver seul. Depuis une dizaine d'années, je suis frappé par le nombre croissant de gens qui avaient tout pour bien vivre et qui se

retrouvent sans rien, seuls avec leur déprime. Dans nos différents espaces, nous accueillons des démunis qui étaient patrons d'entreprises, de commerces, de bistrots, qui avaient des professions indépendantes, avocat ou autre, et qui plongent aussi.»

Les problèmes financiers, matériels doivent être pris en compte. «Mais ce n'est pas vraiment le plus grave, tempère Noël Constant. On peut trouver des solutions. Aujourd'hui, les problèmes sont essentiellement d'ordre affectif, relationnel, psychologique. Une difficulté suffit à faire complètement basculer quelqu'un, alors que par le passé on parvenait à survivre avec plusieurs gros soucis sans qu'ils nous paraissent insurmontables.»

Cette nouvelle population de démunis nécessite une autre approche. «Ce sont de plus en plus souvent des gens qui ont des compétences, des formations, des capacités qu'il faut utiliser, en particulier pour faire tourner nos lieux d'accueil. C'est aussi ce qui leur permet

de remonter la pente.» Depuis quarante ans, Noël Constant fréquente la rue au quotidien. Il va au-devant des gens, de leurs besoins, de leurs attentes. «Il ne faut pas attendre que les gens en difficulté viennent, il faut aller à leur rencontre.» Grâce au Hameau des chemineaux, les démunis ont gagné un droit qui leur est dû comme à nous: celui de se détendre, de prendre un peu de distance avec les soucis du quotidien. En nous raccompagnant à la grille – qu'un «chemineau» a commencé à recouvrir de peinture dorée – Noël Constant lève les yeux vers «ces arbres magnifiques qui nous entourent, ces grands hêtres bien plus vieux que nous et qui nous protègent.» Pour cet homme qui ne perd pas espoir, l'existence du Hameau des chemineaux, c'est le résultat d'une chaîne de «petits miracles».

Catherine Prélaz

» Le Hameau des chemineaux, route de Loëx, Bernex.
Internet: www.carrefour-rue.ch



Le Hameau des chemineaux compte cinq wagons et une yourte mongole.

La rue pour bureau

A l'âge de vingt ans, en arrivant à Genève, Noël Constant cherche sa voie. Il accompagne un aumônier dans ses visites de prison. Puis il travaillera à La Clairière, maison de détention pour mineurs. Le jeune homme comprend alors mieux l'origine de la délinquance, et décide de découvrir la rue. «Mais personne ne voulait m'engager pour cela.» Il travaillera pour plusieurs institutions, soucieux de garder sa liberté. Protection de la jeunesse, Carrefour des hommes – qui va devenir Carrefour-Rue et Carrefour-Prison... Noël Constant fait de la rue son bureau. Durant l'hiver 1986, glacial, alors que de plus en plus de SDF grelottent dehors au risque d'y mourir, il lance un SOS et met sur pied un accueil d'urgence: La Coulou est née. Son initiateur est alors convaincu qu'il s'agira d'une mesure très provisoire. Vingt ans plus tard, La Coulou – abri pour sans-abri – est toujours là, elle a grandi, elle accueille de plus en plus de monde sans suffire à répondre aux besoins sans cesse croissants. Elle fête son anniversaire, en musique et dans la bonne humeur, le samedi 9 décembre au Palladium, dès 19 h. Quant au Jardin de Montbrillant, derrière la gare, il sert 150 repas chaque midi. Son fondateur, quant à lui, garde son optimisme. «Je ne suis pas révolté, mais certaines situations sont choquantes. Dans l'évolution d'une société, il y a des moments plus durs que d'autres, où des populations sont sacrifiées. Nous sommes à l'une de ces étapes où il y a beaucoup de questions mais, hélas, peu de solutions.»

JURA BERNOIS

Qu'est-ce qui fait chanter le Coup de Chœur?

Un ensemble vocal amateur qui s'étoffe sans cesse, avec des chanteurs de 15 à 85 (!) ans, et qui remplit toutes ses salles? Cela existe, les téléspectateurs de Suisse romande le découvriront bientôt sur le petit écran. Le Coup de Chœur animera en effet le culte télévisé de la nuit de Noël.



Les chanteurs du Coup de Chœur entourent leur chef, M. Baumann (au 1^{er} rang, 6^e depuis la g.).

Partout, les sociétés vocales amateurs pleurent en chœur leurs belles années. Accusant le coup d'une vie associative en déliquescence, elles fusionnent tant et plus pour ne pas mourir faute de membres. Pire, elles espacent leurs festivals dans le temps, ou les élargissent géographiquement pour s'y retrouver en effectif moins intime. Partout, on regrette le manque d'intérêt général pour l'art vocal.

Partout, sauf à Saint-Imier, au pied du Mont-Soleil, où un ensemble pas comme les autres se rit du temps, de l'évolution des mœurs, et chante en rangs toujours plus étoffés. D'une grosse vingtaine au tout début des années nonante, le Coup de Chœur est passé à plus de hui-

tante chanteurs l'an dernier! Le Coup de Chœur, c'est l'œuvre de Maurice Baumann, qui en a inventé le concept et dirige l'ensemble depuis ses débuts. A la mort du chœur paroissial, celui qui était alors pasteur réformé engage une réflexion aboutissant à une idée originale: suivi par quelques amis, il propose un chœur ouvert à tous. Ni l'âge, ni la religion ni même les connaissances musicales ne sont pris en compte. On ne s'inscrit pas, on ne paie pas de cotisation, on s'engage pour une période déterminée et seule importe l'envie de chanter. Avec un objectif motivant: animer musicalement la nuit de Noël.

«C'est sans doute cet objectif qui m'a attirée dès le départ»,

affirme Anne-Marie Leuthold. Cette enseignante imérienne n'a manqué aucune édition du Coup de Chœur, alors qu'elle n'a jamais intégré aucun autre ensemble vocal. «Chanter pendant la nuit de Noël, c'est très signifiant, cela redonne son sens à la fête.» Comme nombre de personnes dans cet ensemble, Anne-Marie Leuthold n'est nullement une passionnée d'art vocal. «Mais à chaque répétition, on oublie tout pendant deux heures. On se ressource.»

Une douzaine de répétitions, sur autant de soirées dominicales précédant les Fêtes, permettent la préparation intensive de trois engagements: un genre de répétition générale publique pour l'ouverture nocturne de la

Collégiale de Saint-Imier (15 décembre), puis le culte de la nuit de Noël, et enfin un concert en soirée le 29 décembre.

QUATRE GÉNÉRATIONS

Richesse exceptionnelle du Coup de Chœur, ses participants affichent entre 15 et plus de 80 printemps! Soit quatre générations mêlées dans un ensemble qui y gagne en attractivité et en chaleur humaine.

Sarah, 27 ans, entame sa troisième saison, séduite par le côté informel et la convivialité. Gérald, 63 ans, un fidèle, a toujours aimé chanter; mais jouant au sein d'une excellente fanfare, il apprécie grandement la brièveté de l'engagement. Claude, 52 ans, flûtiste de rock, fait son premier essai au Coup de Chœur, dont il apprécie déjà l'ambiance. Véronique, 53 ans et deux éditions à son actif, juge important de partager une expérience de ce type pour Noël. Simone et Lily, 71 ans, très engagées dans le théâtre amateur, sont entrées au Coup de Chœur voici une dizaine d'années, à la suite du fils de Lily. A l'opposé, Mathieu, 16 ans, dont dix de flûte traversière, a suivi les pas de sa mère l'an dernier et s'en réjouit, le mélange des générations et genres de musique lui offrant beaucoup de plaisir. Otto, 68 ans, qui a dirigé un chœur d'hommes durant 20 ans, ne chante plus qu'au Coup de Chœur.

UN VRAI CHEF

Un fonctionnement simple, séduisant et un concept gagnant sur tous les tableaux. Mais qui ne vaudrait rien sans

VALAIS

Des jeunes au service des aînés

la personnalité exceptionnelle de Maurice Baumann. «Moetz», ainsi que le surnomme tout le Vallon de Saint-Imier, professeur de théologie à l'Université de Berne, apporte au chœur ses qualités intellectuelles et musicales – de très vastes connaissances des œuvres et de leur histoire, ainsi que des dons de directeur et d'interprète – mais encore la force de sa personnalité, son dynamisme, son humour. Sous sa direction, les répétitions ne sont pas piquées des vers. Les «Magnifique!» alternent avec des «Magnifiquement mal fait!». Et lorsque l'interprétation est trop lente: «Je ne vous interdis pas de fréquenter le culte ou la messe, mais n'y prenez pas de mauvaises habitudes...»

Mais surtout, Maurice Baumann ne cesse de le répéter et ses choristes le prouvent à des spectateurs soudain envieux: «Chanter fait du bien!»

Dominique Eggler Zalagh

CONCERT TÉLÉVISÉ

Les paroisses du Jura bernois se chargent cette année d'animer les cultes télédiffusés et c'est au Coup de Chœur que revient l'animation de la nuit de Noël. Sous la direction de Maurice Baumann, accompagné par des instrumentistes de qualité et avec d'excellents solistes, le chœur interprétera le *Magnificat* de Vivaldi, le 24 décembre dès 23 h sur la Télévision suisse romande (TSR1), en direct de l'église du Pasquart à Bienne.

Ils sont une vingtaine de jeunes bénévoles qui se mettent au service des personnes âgées dans la région de Martigny. Pour créer des liens entre les générations.

Sébastien Angella et Grégory Reuse sont les membres fondateurs de l'association GénérAction. Fondée en juin 2006, cette association compte déjà une vingtaine de bénévoles. «Notre challenge est de recruter des jeunes qui soient qualifiés et disponibles pour apporter un soutien aux personnes âgées et isolées.» Ces jeunes peuvent bénéficier d'une formation qui les aidera à remplir leur mission. «Nous consacrons du temps à nos aînés; ils nous transmettent leurs valeurs et leur expérience. C'est un échange enrichissant qui crée un dialogue, une relation et une forme de solidarité intergénérationnelle.»

GénérAction s'insère dans le réseau existant constitué par

le Centre médico-social, Pro Senectute et Transport Handicap notamment, avec lesquels il collabore. Cet automne, par exemple, à la Foire du Valais, les jeunes ont animé la Journée des Aînés et présenté leur activité sur le stand de Pro Senectute.

PARTAGE ET DIALOGUE

«Nous offrons particulièrement nos services pour accompagner les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements chez le médecin ou pour recevoir des soins, faire des démarches administratives ou leurs achats.» Les bénévoles se rendent aussi chez les personnes isolées pour leur offrir un moment de par-

tage et de dialogue. GénérAction veut organiser des journées à thème sur le cinéma, la lecture, des visites de musée. L'association travaille en outre à la mise sur pied d'une journée intergénérationnelle qui aura lieu le 5 mai 2007.

Dans l'immédiat, les bénévoles de GénérAction proposent leur aide pour effectuer les achats de Noël lors des ouvertures nocturnes à Martigny.

Françoise de Preux

»» GénérAction: permanence du lundi au vendredi de 8 h à 12 h, tél. 079 296 26 00; internet: www.generation.ch Pour soutenir GénérAction, des dons peuvent être versés sur le CCP 17-543787-2.



Une journée d'animation au foyer de Dorénaz par des bénévoles de GénérAction.

Une consultation créée sur mesure

L'Institut de psychologie de l'Université de Lausanne propose un lieu d'écoute et de soutien pour les seniors. Pour ceux qui éprouvent des difficultés dans leur vie familiale, un passage douloureux lié à un deuil ou à une séparation, ou qui souhaitent participer aux groupes thématiques proposés.

En cas de coups durs, il n'est pas toujours aisément de trouver de l'aide. A qui s'adresser lorsqu'on est confronté à des problèmes avec ses enfants, avec un parent âgé malade ou à la perte d'un proche? Certains n'ont pas envie de consulter un psychiatre ou un psychothérapeute et d'entreprendre une longue démarche. C'est à partir de ce constat que le professeur Eliane Christen et son équipe ont eu l'idée de créer un lieu d'écoute où chacun puisse dialoguer avec un psychologue spécialisé dans la gérontologie psychosociale. «Souvent, les personnes en difficulté n'ont de ressource que leur médecin généraliste qui n'a pas suffisamment de temps à leur consacrer.» D'où l'idée de faire connaître cette consultation pour seniors auprès des Centres médico-sociaux, des assistants sociaux et des médecins de famille. «Les généralistes sont relativement bien formés pour détecter les premiers symptômes d'une maladie d'Alzheimer, par exemple, et pour relayer leurs patients âgés vers une consultation spécialisée, mais ils ne disposent pas forcément d'autres relais pour des problématiques psychosociales. Or cer-

taines questions existentielles, comme le choix difficile de faire entrer un parent ou un conjoint dans un établissement médico-social, par exemple, méritent d'être partagées avec des personnes compétentes», explique Eliane Christen.

MISSION DE FORMATION

L'Institut de psychologie a aussi pour mission de former des étudiants, c'est pourquoi de jeunes universitaires en fin d'études de psychologie prendront part, individuellement, aux consultations pour apprendre leur métier dans une situation réelle.

La consultation a lieu à Chavannes-près-Renens, dans les locaux du centre paroissial protestant, tous les mercredis de 9 h à 18 h, sur rendez-vous. Le montant fixé pour chaque consultation est modique (40 francs pour une heure) grâce à la participation financière de l'Université. En cas de difficultés pécuniaires, des aides peuvent être trouvées. Les entretiens sont confidentiels, et psychologues diplômés comme étudiants sont tenus au secret professionnel.



Jean-Claude Curchod

Eliane Christen et son équipe ont créé un lieu d'écoute.

«Nous nous adressons autant aux nouveaux retraités qui doivent réorganiser leur vie qu'aux personnes plus âgées qui sont aussi confrontées à des changements, résume M^{me} Christen. Et derrière certaines plaintes, comme celle de pertes de mémoire (si elles relèvent du vieillissement normal), il y a parfois d'autres souffrances, ou un mal-être qui peine à se dire. Notre intervention se fait sur le court terme, en quelques séances, et nous pouvons aiguiller les personnes qui ont besoin d'autres prestations vers les services adéquats.

» Nous constatons qu'il y a des offres de groupes de parole ou différents types d'aides pour

les retraités, mais ces derniers ne savent pas toujours où s'adresser, ou parfois ne transforment pas leurs besoins en demande», remarque le professeur de l'Institut de psychologie. «Notre travail est aussi une mise en relation des offres et des besoins.»

Bernadette Pidoux

» Rens. sur rendez-vous au tél. 021 692 32 62 ou au secrétariat de l'Institut de psychologie (Faculté des sciences sociales et politiques), tél. 021 692 32 60; la consultation a lieu au chemin des Glycines 3, à Chavannes-près-Renens, le mercredi de 9 h à 18 h.

CONSOMMATION

La fin du carnet jaune?

Dans les deux ans à venir, de nombreux guichets postaux seront supprimés. Il sera toujours plus difficile d'effectuer ses paiements avec le carnet jaune.

Même si les guichets postaux sont très fréquentés, leur diminution paraît inéluctable. En 2005, par exemple, les paiements par bulletin de versement représentaient encore 38%. Les employés de La Poste coûtent cher et leur diminution permettrait une économie importante. D'où la suppression de nombreux offices de postes, donc de guichets pour les versements et les retraits d'argent. Selon Ulrich Gygi, patron de La Poste, la dernière restructuration (Ymago) devrait permettre d'effectuer une économie de 50 millions de francs par année.

Les personnes âgées seront les premières touchées par ces mesures. Alors que l'on dénombre actuellement 2500 offices

de poste à travers le pays, ce chiffre va sensiblement diminuer d'ici à fin 2008. Les moins fréquentés seront irrémédiablement condamnés. D'autres solutions sont à l'étude, notamment en incluant un guichet postal dans l'épicerie du village. Les lettres et les colis au milieu des choux-fleurs et des patates: voilà un signe évident du progrès! Petit bémol, il faudra ouvrir un compte jaune pour effectuer versements et prélèvements au moyen de la Postcard, car les paiements en espèces ne seront plus admis dans les nouveaux offices installés dans les épiceries. Exit donc le célèbre carnet jaune.

SERVICE À DOMICILE

Pour Laurent Widmer, porte-parole de La Poste, «le fait de supprimer les paiements en argent liquide permet d'assurer une meilleure sécurité des personnes âgées». Plus de billets de banque, plus de vol possible. Comment effectuer ses paiements? Il existe plusieurs possibilités, notamment par le biais



La Poste Suisse

Le paiement au guichet est-il condamné à moyen terme?

des comptes bancaires. Le plus simple porte le doux nom de «easy banking». Il suffit de remplir les bulletins de versement à votre domicile et de les envoyer à votre banquier préféré par la poste. Les paiements se font automatiquement et les sommes sont débitées sur votre compte. Une autre solution consiste à effectuer vos paiements par le biais d'internet, pour autant que l'on maîtrise le sujet.

«La Poste propose également un service à domicile pour les personnes âgées ou à mobilité

réduite», rappelle Laurent Widmer. Ce service se développe dans toutes les communes où l'on a fermé le bureau de poste. «Le facteur se rend au domicile des usagers et il prend livraison des colis ou du courrier. Il est même possible d'effectuer ses paiements sur la table de la cuisine.» Les personnes à mobilité réduite doivent s'annoncer à la poste. Le facteur fera alors l'effort de se rendre à domicile. Comme au bon vieux temps...

J.-R. P.

Chantelle

Ewyanna et Viviane
Corsetières diplômées

Tailles du 36 au 60
Bonnets de A à H

Pour mieux vous servir
Du lundi au vendredi
Ouvert de 8 h 30 à 18 h (non-stop)
Samedi de 9 h à 17 h en décembre

Av. de la Gare 2, Lausanne,
Tél. 021/323 04 86-91
Fax: 021/323 62 31

Baignoire à porte Saniva

En toute sécurité, en toute facilité!

- ✓ Garantie du meilleur prix!
- ✓ Installation facile en 1 jour
- ✓ Options de balnéothérapie
- ✓ Seuil de seulement 17 centimètres
- ✓ Qualité suisse

Baignoire Serena Action spéciale

swiss design

Saniva Sàrl - Ch. Parc-de-Montalègre 6 - 1223 Cologny
Appel gratuit 0800 708 708 - www.saniva.com - info@saniva.com

Partager un appartement, un projet original

A Confignon, près de Genève, une coopérative d'habitation a réservé un appartement aux seniors. Pro Senectute gère ce lieu de vie à partager, qui comprend des chambres individuelles et des pièces communes.

Pour que naîsse ce grand immeuble coloré dans le quartier de Cressy à Confignon, il a fallu l'opiniâtreté d'un rêveur, Philippe Schneider. Locataire dans une tour genevoise, Philippe Schneider apprend un jour que l'une de ses voisines, une dame âgée qui refusait de vivre en EMS, s'était jetée par la fenêtre. Un choc pour cet homme qui n'imagine pas l'existence sans convivialité. Avec une poignée d'amis, il réfléchit à de nouveaux modèles de logement. «Entre le HLM où personne ne s'adresse la parole et la villa bordée de thuyas où les gens sont tout aussi solitaires, je me suis dit qu'il y avait quelque chose à imaginer!», explique l'initiateur de cette coopérative sans but lucratif.

Toujours avec sa bande d'amis, Philippe Schneider prospecte, cherche du terrain, fonde la coopérative Inti et adhère au groupement des coopératives genevoises. «Mais acheter du terrain à 600 francs le mètre carré était impossible pour nous!», explique-t-il. C'est finalement l'Etat de Genève qui loue un terrain de 2000 mètres carrés au groupement. Huit ans plus tard, et de nombreuses nuits sans sommeil plus loin, Philippe Schneider voit son projet se réaliser et les premiers coopérateurs, acquéreurs d'une part sociale, emménager dans leurs appartements, rue Edouard-Vallet. «Nous avons des trois, quatre, cinq et six-pièces et un mélange de familles avec enfants, de personnes seules et de couples», observe-t-il. En tout, une quinzaine de logements donc et un appartement au rez-de-chaussée, réservé aux aînés. «Nous voulions une mixité d'âge et nous savions qu'il y avait des besoins de nouveaux types d'habitat pour les seniors», ajoute Philippe Schneider. Et c'est Pro Senectute Genève qui est devenu le partenaire de ce concept.

«Nous avons une part sociale dans la coopérative et nous gérons la location de ce grand appartement de cinq chambres», précise Jacqueline Cramer, directrice de Pro Senectute Genève.

VISITE GUIDÉE

L'appartement est au rez-de-chaussée, ouvert sur une magnifique et vaste terrasse du côté des chambres. Chaque chambre individuelle mesure 13,2 mètres carrés avec une belle baie vitrée. En commun, un salon meublé aux belles proportions permet de se réunir. La cuisine et une grande salle à manger font aussi partie des espaces communs. «Chacun amène son propre mobilier pour sa chambre, ainsi que sa vaisselle qu'il peut disposer dans son placard personnel», indique Mme Cramer. Un grand balcon borde le salon et la cuisine. Deux salles de bain spacieuses avec douches sont à la disposition des locataires de l'appartement. «La formule est nouvelle, novatrice même, dit la directrice de Pro Senectute, puisqu'elle suppose le partage de certaines pièces. Chaque locataire doit être motivé par ce mode de vie communautaire et se montrer respectueux du rythme de vie des autres colocataires.» Le loyer de chaque locataire de l'appartement se monte à 830 francs, charges comprises. Pro Senectute ne fait aucun bénéfice.

Deux messieurs se partagent actuellement les lieux, mais d'autres emménagements sont immédiats. M. Fernando Lopes, peintre en bâtiment à la retraite, y vit depuis quelque temps. Il aime la clarté des lieux et l'ambiance de la maison. Né au Portugal, il apprécie la chaleur humaine.

Pour le moment, l'appartement réunit plutôt des personnes à la recherche d'une

Photos B.P.



Jacqueline Cramer, de Pro Senectute Genève, Jean Larvego, coordinateur, Fernando Lopes, locataire, et Philippe Schneider, de la coopérative Inti, devant l'immeuble.

solution de logement temporaire. «Un besoin que nous n'imaginions pas forcément, mais qui apparaît comme important dans une ville où le logement est problématique, comme à Genève», commente Mme Cramer.

ANIMATIONS ET LOISIRS

La zone de Cressy est en pleine mutation. L'école vient de prendre ses quartiers à deux pas, un tea-room a ouvert ses portes et le bus, qui passe dans la rue, permet de se déplacer très rapidement. Des commerces vont aussi s'y installer. Une vie de quartier est en train de naître. Devant la maison, un garage à vélo témoigne de la fibre écologique des habitants de la coopérative. «L'eau chaude et le chauffage proviennent de l'énergie produite par l'usine des Cheneviers. Nous n'utilisons pas de mazout et nous produisons même de l'électricité, grâce à des panneaux photovoltaïques disposés sur le toit de l'immeuble», explique Philippe Schneider.

Pour le moment, l'appartement réunit plutôt des personnes à la recherche d'une

Mais la grande particularité de la coopérative, c'est l'engagement personnel de ses membres. Les locataires prennent ainsi part chaque année à quatre demi-journées de travail collectif: nettoyage des parterres de fleurs, petites réparations sont au programme. «Ces jours-là, la maison et ses abords se transforment en véritable ruche», raconte l'initiateur du projet. Mais les locataires se réunissent aussi pour toutes sortes d'activités. «Nous avons un four à pain que nous utilisons régulièrement, nous organisons des repas canadiens dans la salle commune à tout l'immeuble. Participant ceux qui le souhaitent, bien entendu», ajoute Philippe Schneider. Des soirées avec une conteuse ou un chanteur ont lieu régulièrement. Et chaque vendredi midi, des parents se chargent d'un repas collectif pour

les enfants de l'immeuble. L'esprit est à l'entraide, à la participation et bien sûr, les locataires de Pro Senectute ont leur place dans la vie de la coopérative.

A disposition pour ceux qui ont la main verte, un petit coin de jardin pour y cultiver ses légumes. Sur le toit, une terrasse est également ouverte à tous. Un mode de vie original, où chacun met du sien pour le bien-être de tous. Une sorte de laboratoire où l'on réinvente une nouvelle manière de vivre dans un immeuble.

Bernadette Pidoux

» Renseignements à propos de l'appartement: Pro Senectute Genève, tél. 022 807 05 65 ou M. Jean Larvego, coordinateur, tél. 022 348 35 92, ou www.ge.pro-senectute.ch et www.monpetitcoin.com/inti

ADRESSES UTILES

Pro Senectute Bienné
Quai du Bas 92, c.p. 1263
2501 Bienné
e-mail: biel-bienné@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute Arc jurassien
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 482 67 00
Fax 032 482 67 09

Pro Senectute Fribourg
Ch. de la Redoute 9, c.p.
1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute Genève
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute Arc jurassien
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail: prosenectute.delémont@ne.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute Arc jurassien
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute Arc jurassien
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

Pro Senectute Vaud
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute Valais
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

ASSURANCES

Quoi de neuf au 1^{er} janvier 2007?

Un certain nombre de modifications interviendront l'année prochaine dans le domaine des assurances sociales. Parmi celles-ci, une adaptation des rentes AVS/AI.

Les rentes AVS/AI sont adaptées tous les deux ans et suivent l'évolution de l'«indice mixte», lequel correspond à la moyenne arithmétique de l'indice des salaires et de l'indice des prix. Comme la dernière adaptation des rentes a eu lieu le 1^{er} janvier 2005, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les rentes AVS/AI et les allocations pour impotents de 2,8% au 1^{er} janvier 2007. Cette adaptation engendrera des dépenses supplémentaires d'environ 1094 millions de francs.

Dès l'année prochaine, la rente AVS/AI minimale complète passe à Fr. 1105.– par mois (Fr. 1075.– en 2006) et la rente AVS/AI maximale se monte à Fr. 2210.– par mois (Fr. 2150.– en 2006). Les montants des allocations pour impotents sont

revues à la hausse dans la même mesure (*voir tableau ci-dessous*).

Montant de la cotisation minimale AVS/AI/APG. Les personnes sans activité lucrative de moins de 64 ans (femmes) ou 65 ans (hommes) doivent payer des cotisations sur leur «fortune déterminante» laquelle est composée du revenu acquis sous forme de rente multiplié par 20 auquel est ajoutée la fortune. Toutefois, pour toutes ces personnes, une cotisation minimale annuelle est fixée. Le montant de celle-ci est fixé à Fr. 445.– dès le 1^{er} janvier 2007 (Fr. 425.– en 2006).

Prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC). Les montants annuels des limites de revenu permettant de bénéficier des PC destinées à la couverture des besoins vitaux passent, pour les personnes seules, à Fr. 18140.– dès janvier 2007 (Fr. 17640.– en 2006); pour les couples à Fr. 27210.– (Fr. 26460.– en 2006) et pour les enfants ou orphelins à Fr. 9480.– (Fr. 9225.– en 2006).

Prévoyance professionnelle (PP). Les montants limites dans la prévoyance professionnelle sont adaptés dans la même mesure que les rentes AVS/AI. Le salaire minimal annuel,

c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel on n'est pas assuré, est fixé à Fr. 19890.– (Fr. 19350.– en 2006). La déduction de coordination, soit le montant porté en déduction du salaire effectif pour déterminer le salaire soumis à cotisations (salaire coordonné) passe de Fr. 22575.– (2006) à Fr. 23205.– en 2007. Quant au salaire coordonné annuel minimal (montant sur lequel l'assuré cotise si la différence entre le salaire effectif et le montant de la déduction de coordination lui est inférieur), il est fixé dès le 1^{er} janvier à Fr. 3315.– (Fr. 3225.– en 2006).

La limite supérieure du salaire annuel, autrement dit le salaire effectif maximal qui est pris en considération pour la prévoyance professionnelle obligatoire, se monte à Fr. 79560.– (Fr. 77400.– en 2006). La prévoyance professionnelle surobligatoire peut prendre en considération un salaire plus élevé.

Prévoyance individuelle liée du pilier 3a. La déduction fiscale maximale autorisée pour les cotisations aux formes reconnues de prévoyance s'élève à Fr. 6365.– en 2007 (Fr. 6192.– en 2006), avec affiliation à une institution de prévoyance du 2^e

pilier. Sans affiliation à une institution de prévoyance, les montants autorisés sont Fr. 31824.– (Fr. 30960.– en 2006).

Guy Métrailler

MERCI GUY MÉTRAILLER !

Cette chronique est la dernière rédigée par Guy Métrailler, spécialiste des assurances sociales. Nous profitons de l'occasion pour le remercier chaleureusement de sa longue et fidèle collaboration à *Aînés d'abord*, puis à *Générations*. En effet, sa première contribution date du mois de février 1975. C'est donc après plus de trente années que Guy Métrailler passe le témoin. Nous lui souhaitons le plein succès dans ses nouvelles activités, notamment dans le domaine des consultations en assurances sociales.

Pour lui succéder, nous nous sommes assuré la collaboration d'Anne Zirilli, journaliste à *Générations*, compétente dans le domaine des assurances sociales.

La Rédaction

ALLOCATIONS MENSUELLES POUR IMPOTENT

Alloc. pour impotent AVS (dans un home ou à la maison)	Degré moyen Degré grave	Fr. 553.– (Fr. 538.– en 2006) Fr. 884.– (Fr. 860.– en 2006)
Alloc. pour impotent AI (dans un home)	Degré faible Degré moyen Degré grave	Fr. 221.– (Fr. 215.– en 2006) Fr. 553.– (Fr. 538.– en 2006) Fr. 884.– (Fr. 860.– en 2006)
Alloc. pour impotent AI (à la maison)	Degré faible Degré moyen Degré grave	Fr. 442.– (Fr. 430.– en 2006) Fr. 1105.– (Fr. 1075.– en 2006) Fr. 1768.– (Fr. 1720.– en 2006)

Pour vos questions

concernant les assurances:

Générations,
rubrique «Assurances»
Rue des Fontenailles 16,
1007 Lausanne

Ou sur le site
de Guy Métrailler:
www.gmetrailler.ch

INFO SENIORS

Bien se nourrir pour bien vivre

«Mon père ne se nourrit pas aussi bien que sa santé le réclame. Comment le lui expliquer et le conseiller?»

Pour rester en bonne santé, il est important de veiller à bien se nourrir. Cela s'avère parfois difficile pour les personnes âgées, en particulier lorsqu'elles vivent seules. La déshydratation, par exemple, est un problème fréquent auprès de personnes qui ne ressentent guère la soif alors que leur corps a besoin de liquide. La malnutrition se cache parfois derrière l'impression de «bien

se nourrir» ou de «manger simplement». Il n'est pas rare qu'elle provoque une dégradation de l'état de santé en général et de la fatigue. La faculté de concentration est également diminuée. Pour vivre une retraite sereine et active, il est donc primordial de veiller à son alimentation, tant en termes de qualité que de quantité.

DES CONSEILS PRATIQUES

La nouvelle brochure «Alimentation et qualité de vie» fournit à cet effet de nombreux conseils pratiques. Elle est proposée par le Secrétariat national des associations cantonales de la Croix-Rouge et constitue un ouvrage précieux pour les personnes âgées qui souhaitent prendre en main leur alimentation. Il y est décrit l'importance et les bienfaits des différents aliments, notamment pour la prévention de certaines maladies liées à l'âge. Chaque chapitre est complété par des recettes aussi simples qu'agrémentées à déguster. Un tableau récapitulatif rappelle quelles vitamines se trouvent dans quels aliments.

Par ailleurs, la Croix-Rouge suisse propose une brochure destinée aux aidants parentaux, intitulée «Soigner à domicile, guide pratique pour accompagner une personne âgée». Elle aborde de nombreuses ques-

tions essentielles, par exemple «Que puis-je faire moi-même, quand dois-je recourir à des spécialistes?» Les informations qu'elle contient aident à évaluer la situation de façon réaliste et à décider comment, dans quelle mesure et combien de temps un aidant parental peut assumer les soins d'un proche âgé ou malade.

AUTRES PUBLICATIONS

La brochure «Alimentation et qualité de vie», 120 pages, est la dernière de la série «Vieillir – perspectives d'une vie active». Cinq publications sont déjà parues: «Théories et images du vieillissement»; «Modèle théorique des domaines de la vie»; «Formation des aînés: nouveaux courants»; «Vie sociale des personnes âgées» et «Accompagnement des personnes atteintes de la maladie

d'Alzheimer ou d'une affection apparentée».

» A commander auprès de la Croix-Rouge suisse, Centre logistique, Werkstrasse 18, 3084 Wabern; internet: www.redcross.ch
Prix: Fr 19.45, les cinq premières brochures; Fr. 25.60 «Alimentation et qualité de vie» (+ frais de port et d'emballage).

INFO SENIORS

0848 813 813

du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h

Fribourg, Jura, Neuchâtel,
Valais, voir adresses page 35.

Egalement Générations
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne

ROBY ET FANNY

PAR PÉCUB



Informations romandes

VAUD

PRO SENECTUTE – Thés dansant, mardi 5 décembre, de 14 h à 17 h, salle de spectacles de Renens (tél. 021 646 17 21); mardi 19 décembre, de 14 h à 17 h, salle communale, Bordinette 5, Paudex (tél. 021 646 17 21); dimanche 10 décembre, de 14 h à 17 h, restaurant Pré-aux-Moines, Cossonay (tél. 021 861 04 74); jeudi 14 décembre, de 14 h à 17 h, Hôtel de la Gare, Payerne (tél. 026 662 66 07). Bus du Jass, lundi 18 décembre. Ciném'âge, le cinéma des 7 à 77 ans, *Les Aventures du Baron de Münchhausen*, mercredi 13 décembre à 15 h, Cinéma-thèque de Lausanne (tél. 021 804 98 98).

Rens. Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, 1004 Lausanne, tél. 021 646 17 21; www.vd.pro-senectute.ch

L'ESCALE – La beauté à tout âge, soins de la peau par O. Maneigley, mardi 5 décembre, 14 h 15. Goûter en musique, mardi 12 et jeudi 14 décembre, de 15 h à 17 h. Conte, poésies et chants de Noël, vendredi 15 décembre, 14 h 15. Concert-apéritif de Noël, dimanche 17 décembre de 11 h à 12 h.

Centre de loisirs pour aînés, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Conseils juridiques, consultations individuelles avec M^{me} Wehrli, ancienne avocate et juge de paix: testaments, mercredi 6 décembre; héritage, mercredi 13 décembre; conseils et orientations juridiques, mer-

credi 20 décembre. Prix: Fr. 48.–, membre MDA (Fr. 65.–, non membre), sur inscription, séances de 30 minutes, de 14 h à 16 h 30. Autres activités selon programme.

Renseignements et inscriptions: Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

MAISON DE LA FEMME – Eglantine Café, «Le stress, parlons-en!», par le Dr Klaus Hilscher, médecin, jeudi 7 décembre de 19 h 15 à 21 h. Repas et loto en faveur du Fonds «Aide aux femmes», jeudi 14 décembre, 12 h.

Maison de la Femme, Fondation Madeleine Moret, Avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22; www.maisondefemme.ch

CONNAISSANCE 3 – En décembre: cinéma, musique, contes et conférences, programme à disposition auprès de Connaisance 3, place Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 311 46 87; www.unil.ch/connaissance3

MARCHÉ DE NOËL – Traditionnel marché de Noël vendredi 1^{er} décembre, de 14 h à 24 h

(théâtre à 20 h) et samedi 2 décembre de 10 h à 15 h (repas à midi) organisé par la Paroisse allemande, avenue de Villamont 13, Lausanne.

GENÈVE

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Amis du rail, Gruyères – Crêches au château et fondue à volonté, jeudi 14 décembre. Marches, Penthes-Les Pâquis, mercredi 6 décembre. Fête de l'Escalade, restaurant des Vieux-Grenadiers, dès 12 h, mercredi 13 décembre. (Inscriptions obligatoires.) Conteurs, conférence publique, «Une voix, un corps et encore?», par Anne Bolli, mardi 5 décembre de 10 h à 12 h, Centre culturel de Saint-Boniface, 14 avenue du Mail.

Renseignements et inscriptions: Secrétariat, 2, boulevard Carl-Vogt, case postale 14, 1211 Genève 8, tél. 022 329 83 84.

AVIVO – Service social, tél. 022 329 13 60. Excursions, malakoffs et marché de Noël à Montreux, jeudi 14 décembre; sortie de Noël, 25 décembre. Voyages 2006, Bourgogne, du 30 décembre au 1^{er} janvier;

MUSÉE DU CHAPEAU

Qu'y a-t-il de commun entre Fernandel, Bertrand Picard, Maurice Chevalier ou Marlene Dietrich? Vous le découvrirez en visitant le Musée (éphémère) du chapeau qui présente à Berne une collection d'objets originaux et d'affiches. L'exposition est visible jusqu'au 9 janvier 2007 du jeudi au samedi de 11 h à 16 h ou sur rendez-vous (tél. 079 658 55 54).

»» *Musée du Chapeau, Gerechtigkeitsgasse 56 (1^{er} étage). Fermé jours fériés. Entrée gratuite.*

Djerba du 28 décembre au 4 janvier; Menton, du 28 décembre au 7 janvier.

Renseignements et inscriptions: 25, route du Vieux-Billard, 1205 Genève, tél. 022 329 14 28 (tous les après-midi de 14 h à 17 h, 1^{er} étage).

CONFÉRENCES – Conférence du Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG): «Mieux vivre et comprendre la colère», mardi 6 décembre de 18 h 30 à 20 h 30 (prix: Fr. 25.–).

Rens. et inscriptions: CLAFG, rue de la Synagogue 2, tél. 079 686 67 45.

UNI 3 – «Prévention et dépistage du cancer de la prostate», M. Christophe Iselin, professeur à la Fac. de médecine, mercredi 13 décembre. Uni-Dufour, salle Rouiller à 15 h 15. Autres conférences selon programme à demander au Secrétariat Université du 3^e âge, 2, rue de Candolle, Case postale, 1211 Genève 4, tél. 022 379 70 42 (ouvert de 9 h 30 à 11 h 30).

CINÉMA DES AÎNÉS – *La Doublure*, de Francis Veber (2005), lundi 11 décembre à 14 h 30, auditorium Fondation Ardit, avenue du Mail à Genève.

GYM SENIORS – 35 cours proposés, dont gym douce dans l'eau, mieux-être du dos, walking, nordic walking, danses de tous les pays, «Ateliers Equilibre», etc.

Rens. et inscriptions: Secrétariat de la Gymnastique Seniors Genève, Avenue Ernest-Pictet 24, 1203 Genève, de 8 h à 11 h 30, tél. 022 345 06 77.

Fribourg

PRO SENECTUTE – Cours, cuisine pour deux à Bulle, 6 décembre; e-banking, jeudi 14 décembre à la BCF de Fribourg; ski de fond et raquettes dans diverses régions du canton dès janvier 2007. Venez tester notre programme, 19 ou 20 décembre, randonnée découverte à raquettes! Séjour d'hiver dans l'hôtel Walser à Ulrichen (VS), 15 au 20 janvier, ski de fond, marche, neige et soleil. Nouveau programme de janvier à juin 2007 sur demande.

Programmes et inscriptions: Secrétariat Pro Senectute Fribourg, chemin de la Redoute 9, case postale 44, 1752 Villars-sur-Glâne 1, tél. 026 347 12 40.

MOUVEMENT DES ÂINÉS (MDA) – Dès janvier, la troupe du «Théâtre des 4 Heures» serait heureuse de jouer des pièces comiques dans les homes, EMS ou dans les villages du canton. Rens. Sébastiano Bronchi, 026 402 71 96 ou Fernand Dey, 026 912 40 56. Autres activités, cours de déramatisation de l'informatique; chorale (à la recherche de chanteurs masculins); cours de peinture; généalogie; lire, parler et chanter en patois; conteries par les conteuses; gym, marche, tennis, yass, repas de l'amitié, etc.

Rens. 026 424 45 02 ou 026 402 80 64.

Neuchâtel

PRO SENECTUTE – Activités sportives: reprise en janvier des balades à ski de fond, marches d'hiver et raquettes. Séjours de ski de fond et marche en janvier et mars. Nordic walking, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Fontainemelon et Couvet. Cours de danses traditionnelles, yoga et gymnastique 3^e âge selon programme. Prospectus et renseignements: Pro Senectute

Sport-Arc jurassien, Pont 25, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 886 83 02.

Animation, renseignements pour cours d'informatique, de mémoire et pour d'autres cours: Pro Senectute Arc jurassien, Côte 48a, 2000 Neuchâtel, tél. 032 729 30 40.

MOUVEMENT DES ÂINÉS (MDA) – Cours et renseignements auprès du Secrétariat MDA, rue de l'Hôpital 19, case postale 2666, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44.

AVIVO – Permanence hebdomadaire, les mardis de 9 h à 11 h. Fête de fin d'année samedi 16 décembre.

AVIVO, rue du Seyon 2 à Neuchâtel (immeuble Payot), tél. + fax 032 725 78 60; avivo-neu@bluewin.ch

UNIVERSITÉ DU 3^e ÂGE – Conférences, Neuchâtel, aula des Jeunes-Rives, Faculté des lettres, de 14 h 15 à 16 h. «Un million de pauvres en Suisse?», par Claude Torracinta, journaliste, jeudi 7 décembre; Fête de Noël, jeudi 14 décembre. «Cloner l'homme ou cloner l'humain?», par le prof. Denis Duboule, mardi 5 décembre, La Chaux-de-Fonds, Aula du Cifom, rue de la Serre 62, de 14 h 15 à 16 h. «Que signifie savoir une langue?», par le prof. Bernard Py, mercredi 6 décembre; Collège du Val-de-Travers, place Longereuse, Fleurier, de 14 h 30 à 16 h 15. Autres conférences selon programme.

Rens. U3a, Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel, tél. 032 718 11 60; www.unine.ch/u3a

Valais

PRO SENECTUTE – Balade à raquettes à neige, Mayens de Conthey, 18 décembre; atelier mémoire (toute région), cours organisés dès 10 inscriptions; atelier équilibre (toute

région), dès 10 inscriptions; après-midi culturel et intergénérationnel: présentation par des jeunes de leur association œuvrant au Burkina Faso, lundi 4 décembre à Sion, de 14 h à 16 h; utiliser un natel, lundi 4 et 11 décembre, de 9 h à 11 h à Monthey. Séjours de ski de fond, vallée de Saas, du 15 au 19 janvier et du 11 au 16 février; Praz-de-Lys en France, du 29 janvier au 2 février.

Rens. Pro Senectute Valais, secrétariat cantonal de Sion, tél. 027 322 07 41.

Biénné

UNIVERSITÉ 3^e ÂGE – U3a, Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel, tél. 032 718 11 60; www.unine.ch/u3a

Jura

PRO SENECTUTE – Randonnées, mardi 12 décembre, départ du parking de la patinoire de Porrentruy à 14 h. Toute l'année, gymnastique, danses traditionnelles, aquafitness, natation, tai chi, atelier équilibre.

Rens. Pro Senectute Arc jurassien, site de Delémont, 032 421 96 10.

AVIVO – Fête de Noël, mercredi 13 décembre, salle du comptoir à Delémont, 14 h.

UNIVERSITÉ 3^e ÂGE – «Les origines de la vie sur terre, le déroulement de l'évolution et sa chronologie», par le prof. Thierry Adatte, mercredi 6 décembre; «Rescapé de la Seconde Guerre mondiale», par Marcel Schmitt, infirmier retraité, mercredi 13 décembre. Porrentruy, Collège Stockmar, rue Auguste-Cuenin 11, de 14 h à 15 h 45. Fête de Noël jeudi 14 décembre à Neuchâtel.

Rens. U3a, Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel, tél. 032 718 11 60; www.unine.ch/u3a

Voyages MDA

Nouvel An à Palerme

Voyage en avion, taxes d'aéroport, logement dans un hôtel**** au centre ville, 3 repas de midi et 4 repas du soir, cocktail de bienvenue et cocktail sicilien, visites guidées, repas de Réveillon.

Dates: du 29 décembre au 2 janvier 2007

Prix: Fr. 1999.– (Fr. 2099.– non membre MDA)

Réveillon à Paris

Voyage en car confortable au départ de la Suisse romande, 4 nuits dans un hôtel*** bien centré, demi-pension, visites guidées par guide-conférencier, soirée à l'Opéra comique et buffet Réveillon, repas de Saint-Sylvestre du 1^{er} janvier au «Ciel de Paris». Spectacle en option à l'Opéra de Paris: *Le Chevalier à la Rose*.

Dates: du 29 décembre au 2 janvier 2007

Prix: Fr. 1880.– (Fr. 1980.– non membre MDA)

Côte d'Azur

Festival du cirque de Monte Carlo

Voyage en car confortable au départ de la Suisse romande, 4 nuits à Menton, demi-pension, visites guidées et dégustations.

Dates: du 23 au 27 janvier 07

Prix: Fr. 1557.– (Fr. 1657.– non membre MDA)



MDA VOYAGES-VACANCES

Place de la Riponne 5

1005 Lausanne

Tél. 021 321 77 60

PARUTION

Mariage, divorce, etc. Un guide pour mieux comprendre

Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants... Autant le savoir, les contes de fée d'aujourd'hui connaissent souvent une fin bien moins heureuse. Pour aider les couples à s'y retrouver dans le dédale des lois sur le mariage, concubinage, divorce ou veuvage, un guide simple et précis vient de paraître.

Le mariage n'a plus vraiment la cote. On lui préfère l'union libre, voire le pacs. Le nombre des divorces, en revanche, explose: une union sur deux se termine par une rupture. Mais derrière le constat et les statistiques, il y a des hommes et des femmes, de tout âge, parfois en détresse et souvent démunis face à la complexité du droit. Le couple devant la loi, un guide pratique, fait le tour des questions que se posent à un mo-

ment ou à un autre toutes les personnes vivant à deux. Etayé par des exemples concrets et rédigé en français – non pas en jargon juridique –, cet ouvrage se révèle indispensable à tous les stades de la vie en couple.

DU MARIAGE ...

Eve et Adam viennent de convoler. Le jeune couple n'a pas pris de disposition particulière quant au choix du régime matrimonial. Il est donc soumis d'office au régime de la «participation aux acquêts», ce qui signifie qu'en cas de divorce ou de décès, les économies réalisées durant le mariage seront divisées par deux. Mais Adam et Eve auraient aussi pu passer un contrat de mariage devant notaire et opter soit pour la communauté de biens, soit pour la séparation de biens.

Le régime matrimonial déploie ses effets non pas lorsque tout va bien, mais quand rien ne va plus entre les époux et que le mariage prend fin. C'est aussi lors d'un divorce qu'il est important de connaître le droit et les procédures en vigueur.

... AU DIVORCE

Depuis 1990, la nouvelle loi sur le divorce a supprimé la notion de «faute» et de «coupa-

ble». L'adultère n'est dès lors plus «punissable» et le conjoint «fautif» ne se voit plus obligé de verser une pension alimentaire. Les biens acquis durant le mariage sont équitablement partagés, mais – et

c'est la grande nouveauté de la nouvelle loi sur le divorce – le deuxième pilier auquel les conjoints ont cotisé durant les années de leur union est additionné et divisé par deux, chacun recevant une part égale. Avec, comme c'est le cas de toute loi, des exceptions. En outre, le délai qui permet à l'un des conjoints de s'opposer au divorce est ramené à deux ans après séparation. S'il y a des enfants mineurs, les deux parents peuvent opter pour un partage de l'autorité parentale, avec par exemple garde alternée.

Il n'y a pas que le divorce qui met fin à un mariage, le décès d'un des conjoints marque aussi le terme d'une union. Qu'en est-il pour le conjoint survivant en matière de succession, d'AVS, de rentes de veuf ou de veuve et de deuxième pilier? Autant de questions qu'il est bon de se poser et d'éclaircir à deux. Plusieurs chapitres du guide concernent directement



les époux ou les partenaires au bénéfice de l'AVS. Signalons également un chapitre consacré au conjoint étranger et les dispositions relatives aux permis de travail, transmission de la nationalité et naturalisation.

Pour les réfractaires au mariage, le guide explique aussi les avantages et inconvénients de l'union libre et du tout nouveau pacs, le partenariat enregistré, qui accorde aux couples homosexuels des droits presque identiques à ceux des couples mariés.

Nul n'est censé ignorer la loi, dit-on. Avec ce guide entre les mains, impossible de prétendre ne pas la connaître!

Mariette Muller

» *Le couple devant la loi, mariage, union libre, pacs – divorce, veuvage, par Anne Zirilli, 147 pages, édité par Bon à Savoir. A commander auprès de: Bon à Savoir, Service des commandes, Case postale, 8840 Einsiedeln.*